A V I S P U B L I C

Édition du 24 juin 2023

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1221-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1er mai 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1221-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle HO11R à même une partie de la zone résidentielle HO07R et la zone commerciale HO03C et créer les zones résidentielles HH14R et HH15R à même une partie de la zone résidentielle HH09R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP08-2023 et SP08-2023 ».

2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 19 juin 2023.

4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 19 juin 2023.

Donné à Granby, ce 22 juin 2023.

La greffière,

Me Stéphanie Déraspe